Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260605-DCM_42_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**
Date de convocation : Le 29 mai 2026. Date de d'affichage : Le 29 mai 2026.	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Muriel HÉLARY, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Annie JAN, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Christophe LECOMTE, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON Absents : Éric PELTIER, Fabien HOUGET Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Vivian REQUET à Marc SORIN, Alain RUSSEIL à Graziella VALLÉE, Laurence POINSIGNON à Emilie LOUVEL Gwenaëlle GAUCHET, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 42/2026	

OBJET : Sénatoriales. Election des délégués et des suppléants.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 5 juin 2026 à 18h00,
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
Madame la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. Eric GENDREAU et Mme Catherine LEFEVRE, et de Mme Romane VAILLANT et M. Yoann CADO.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées
Madame la Présidente constate qu'une liste de candidats a été déposée.
Composition de la liste :
La liste « Le Theil uni » est composée par : Mme Graziella VALLÉE, M. Christophe LECOMTE, Mme Catherine LEFEVRE, M. Mathieu AIRAULT, Mme Gwenaëlle GAUCHET, M. Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, M. Christian ROCHETTE.
Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Election des délégués titulaires
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 16
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 16

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260605-DCM_42_2026-DE

La Liste « Le Theil uni » : 16 voix

5 délégués sont à désigner. Le quotient applicable est : 16/5 = 3.2
La Liste « Le Theil uni » obtient : 16 voix/3.2 = 5.33 soit 5 sièges
Ainsi les 5 sièges ont été attribués.

d) Election des délégués suppléants
La Liste « Le Theil uni » obtient : 16 voix
3 suppléants sont à désigner. Le quotient applicable est : 16/3 = 5.33
La Liste « Le Theil uni » obtient : 16 voix/5.33 = 3 soit 3 sièges. Ainsi les 3 sièges ont été attribués.

Madame la Présidente proclame les résultats définitifs :
La Liste « Le Theil uni » est composé des 5 délégués titulaires suivants ; Mme Graziella VALLÉE, M. Christophe LECOMTE, Mme Catherine LEFEVRE, M. Mathieu AIRAULT, Mme Gwenaëlle GAUCHET,
Et des 3 délégués suppléants suivants ; M. Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, M. Christian ROCHETTE.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Gwenaëlle GAUCHET